

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - 13468 - 2012 B 02372 - 789 934 171 - A.G. HOLDING

IDENTIFICATION	
M GAUTIER ALAIN 66 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE FRANCE	<u>Pour le compte de :</u> SASU A.G. HOLDING 66 AVENUE PAUL CEZANNE 13090 AIX EN PROVENCE
<u>N° d'adhérent</u> : 20101736688686	<u>N° SIREN</u> : 789 934 171 <u>Période déclarée</u> : Année 2022 <u>Date limite de dépôt</u> : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (<i>applicable à compter du 31/12/2022</i>)
Annexe N° 2065-BIS (<i>applicable à compter du 31/12/2022</i>)
Annexe N° 2033-A (<i>applicable à compter du 31/12/2022</i>)
Annexe N° 2033-B (<i>applicable à compter du 31/12/2021</i>)
Annexe N° 2033-C (<i>applicable à compter du 31/12/2021</i>)
Annexe N° 2033-D (<i>applicable à compter du 31/12/2021</i>)
Annexe N° 2033-E (<i>applicable à compter du 31/12/2021</i>)
Annexe N° 2033-F (<i>applicable à compter du 31/12/2021</i>)
Annexe N° 2033-G (<i>applicable à compter du 31/12/2021</i>)
Annexe N° 2059-H (<i>applicable à compter du 31/12/2017</i>)
Annexe N° 2059-I (<i>applicable à compter du 31/12/2017</i>)
Annexe N° 2069-RCI (<i>applicable à compter du 31/12/2022</i>)

AG

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	222 034		222 034
TOTAL I (5)	222 034		222 034
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	3 169		3 169
Créances autres (3)	14 884		14 884
Valeurs mobilières de placement	127 437		127 437
Disponibilités	280 664		280 664
TOTAL II	426 154		426 154
TOTAL GENERAL (I + II)	648 188		648 188

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		188 400
Réserve légale		18 840
Report à nouveau		209 152
Résultat de l'exercice		205 232
TOTAL I		621 624
3 - Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		1 500
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	8 241	25 064
TOTAL III		26 564
TOTAL GENERAL (I + II + III)		648 188

RENVois

(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice

2 000

AG HOLDING SAS
66, Avenue Paul Cezanne
13090 AIX-EN-PROVENCE
Siren : 789 934 171

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril 2023 à onze heure,
Au siège social,

Monsieur Alain GAUTIER,
Associé unique, Président de la société AG HOLDING et porteur de 188 400 actions,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain GAUTIER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un bénéfice de 205 232 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 205 232 euros de la manière suivante :

AC AG AG

Origine :

Résultat de l'exercice	205 232 euros
Report à nouveau antérieur	209 152 euros

Solde	414 384 euros

Affectation :

A titre de dividendes	200 000 euros

Solde	214 384 euros

Le solde est affecté en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi 214 384 euros.

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres s'établiront ainsi :

➤ Capital social :	188 400 euros
➤ Réserve légale :	18 840 euros
➤ Report à nouveau :	214 384 euros

Situation nette :	----- 421 624 euros
-------------------	------------------------

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il a été procédé à une distribution de dividendes en 2021 de 150 000 euro , en 2022 de 200 000 euros en 2020 de 150 000 euros éligibles à l'abattement de 40 %.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et son Président.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique décide du remboursement sur justificatifs des frais de Monsieur Alain GAUTIER .

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Alain GAUTIER

